

Rebond 15 mois

Bilan professionnel et coaching de transition

Depuis le 1er septembre 2026, une rupture conventionnelle n'ouvre plus que 15 mois d'indemnisation au lieu de 18. L'enjeu n'est plus d'indemniser la transition : c'est de la raccourcir.

OBJECTIFS

- Objectiver les compétences transférables et les acquis de l'expérience.
- Confronter le projet au marché du bassin d'emploi et en mesurer la faisabilité financière.
- Construire un plan de transition daté, financements et étapes de certification identifiés.
- Documenter le projet professionnel exigé par France Travail à l'appui d'une demande de prolongation de droits, après 55 ans (pour le secteur privé).
- Tenir l'engagement dans la durée, sur la phase active de recherche ou de création.

DÉROULÉ — 24 HEURES SUR 4 MOIS

- 1 **Phase préliminaire** · **2 h** · analyse de la demande, consentement, cadrage tripartite.
- 2 **Phase d'investigation** · **12 h** · tests, exploration des pistes, enquêtes métiers, faisabilité.
- 3 **Phase de conclusion** · **4 h** · synthèse écrite, plan d'action daté, restitution.
- 4 **Coaching de transition** · **6 h** · 4 séances : stratégie, récit professionnel, entretiens.
- 5 **Point de suivi** · **à 6 mois** · entretien post-parcours, inclus dans le parcours.



TARIF

3 300 €

Parcours complet, par bénéficiaire

LE PARCOURS EN BREF

Durée	18 h d'accompagnement en bilan professionnel + 6 h de coaching
Calendrier	4 mois · démarrage sous 15 jours ouvrés
Modalité	Individuel, présentiel ou distanciel
Cible	Salariés et agents publics en rupture conventionnelle ou en réflexion de départ

LIVRABLES

- **Document de synthèse** du bilan, propriété exclusive de la personne accompagnée.
- **Plan de transition** daté, avec jalons de financement et de formation.
- **Dossier « projet professionnel »** mobilisable auprès de France Travail.
- **Pour l'employeur cofinanceur** : indicateur agrégé et anonymisé de délai de repositionnement.